

RÈGLEMENT DU BON USAGE DE LA BROCANTE

- Ouverte aux professionnels de la Brocante et aux particuliers (**Franconillois en priorité**)
- En s'inscrivant à la Brocante, les exposants obtiennent l'autorisation de vendre à titre individuel et nominatif pour la journée susdite.
- Emplacements non couverts – Tables et chaises non fournies
- L'organisateur dégage toute responsabilité sur les incidents ou accidents ayant pour cause les visiteurs et/ou vendeurs.
- Aucun remboursement ne sera accordé au titre de conditions climatiques.
- Installation :
 - entre 6h et 8h du matin (**plus de véhicule dans la zone piétonne à 8h**)
 - Lors des inscriptions, les exposants se verront remettre un macaron portant le(s) numéro(s) de l'emplacement et de la zone où il(s) se trouve(nt). Celui-ci sera à présenter à l'accueil le jour de la brocante.
- À 8h30, toute place non occupée sera réattribuée et non remboursée.
- Les exposants s'engagent à respecter les limites de leur emplacement.
- Les exposants doivent laisser leur emplacement propre en utilisant les sacs poubelles et la benne mis à leur disposition. (**Merci de respecter l'environnement de la commune qui vous accueille**).
- Le numéro d'emplacement doit être conservé et présenté aux organisateurs sur simple demande.

Objets STRICTEMENT INTERDITS de vente sous peine d'éviction :

- Tous les textiles et cuir, neufs ou usagés
- Armes
- Animaux

ATTENTION

Toute activité de prosélytisme est interdite.

La vente de tous comestibles et boissons est strictement réservée à l'organisateur.
Pour votre confort Restauration et buvette dès 8h le matin et durant toute la journée.

Aucune inscription ne se fera le jour de la brocante

RENSEIGNEMENTS

- Par mail : brocante.franconville95@gmail.com
- Par téléphone : 06 45 15 76 56, du lundi au vendredi de 15h à 18h



BONNE BROCANTE À TOUS